

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 AVRIL 2014 À 09 H 30
(Convocation du 18 Avril 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Cinq Avril Deux Mil Quatorze à 09h30 le Conseil de Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOL Michel, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme. DELATTRE Nathalie
Mme. AJON Emmanuelle à Mme. DELAUNAY Michèle
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DUBOS Gérard à Mme. TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme. JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à M. TURON Jean-Pierre

Mme. LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck
M. MILLET Thierry à M. MARTIN Eric
Mme. PEYRE Christine à Mme. LAPLACE Frédérique
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ROBERT Fabien à M. MANGON Jacques
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du CGCT, ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. DUPRAT et Mme BOST ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

COMMUNICATIONS de M. le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ :. La séance est ouverte. Vous avez sur table un certain nombre de documents, en particulier le calendrier prévisionnel des réunions du Bureau et du Conseil pour le semestre qui est déjà bien entamé, en tout cas du mois d'avril au mois de juillet.

Je vous rappelle que dans notre Assemblée, il y a à peu près la moitié de nouveaux, donc ne m'en veuillez pas si je n'ai pas encore photographié tous les visages et assimilé tous les noms. Cela viendra progressivement, un trombinoscope est en cours d'élaboration.

Avant d'attaquer l'ordre du jour à proprement parler, deux communications rapides.

D'abord, pour vous dire qu'hier, au Bureau, nous nous sommes penchés sur la question de la mise en place de la Métropole. C'est un sujet complexe. Les textes ne sont pas toujours très limpides. On peut distinguer deux ou trois aspects dans cette métropolisation. Tout d'abord, les compétences qui sont d'ores et déjà transférées des communes à la Communauté urbaine de Bordeaux depuis la promulgation de la loi Métropole en janvier 2014 dont je ne vous en donne pas la liste. Je cite simplement quelques thèmes : le tourisme, l'enseignement supérieur et la recherche, la mobilité, les aires de stationnement, la politique de la ville, les réseaux de chaleur, la distribution publique d'électricité et le gaz. Nous nous sommes donc mis en mesure de procéder aux changements nécessaires à très court terme.

Le deuxième volet, ce sont les compétences qui seront transférées au 1^{er} janvier 2015, lorsqu'officiellement, la Communauté urbaine deviendra Métropole. La liste est longue : le pôle de compétitivité, les équipements culturels, socioculturels et sportifs d'intérêt métropolitain, le patrimoine, les espaces publics dédiés à tous modes de déplacements urbains, la lutte contre la pollution de l'air, contre les nuisances sonores, etc. L'un des dossiers les plus sensibles sera bien sûr le transfert des équipements d'intérêt communautaire, qu'ils soient culturels, sportifs ou socioculturels.

Enfin, troisième volet qui est un peu intermédiaire entre les deux, c'est le transfert des pouvoirs de police. Le président de la Communauté urbaine a d'ores et déjà un

certain nombre de pouvoirs de police, mais ces pouvoirs seront très sensiblement élargis lorsque nous passerons sous le statut de Métropole, notamment aux questions de circulation et de stationnement dans le cadre de la compétence voirie.

Ce transfert est automatique, sauf avis contraire du maire, mais l'on est toujours dans l'incertitude sur la date – avant juillet ou octobre – où cela devrait intervenir. Nous sommes en train d'explorer les textes pour savoir quelle est la bonne date. En tout cas, c'est bientôt, et il va donc falloir que d'abord, chaque maire fasse sa doctrine en la matière et que nous en parlions.

Voilà donc le programme de travail, et hier au Bureau nous avons surtout défini ensemble une méthode de travail. Nous allons installer très rapidement le groupe de travail Métropolisation qui est prévu dans notre accord de coopération, sous la houlette du Vice-président, M. Alain ANZIANI chargé de la Métropolisation. Je pense que dès les premiers jours de mai, l'on devrait mettre en place ce groupe. Ensuite, notre objectif serait d'avoir un débat sur les transferts de pouvoir de police en mai, puisque, si c'est au 1^{er} juillet, il faut aller vite. Ensuite en juin, nous pourrions débattre des transferts de compétences déjà opérés depuis la promulgation de la loi. Et puis, en septembre, débattre plus longuement sur les compétences à transférer au 1^{er} janvier. Il faudra aussi mettre en place une commission locale d'évaluation des transferts de charges, puisque tout ceci doit être équilibré entre transfert de compétences et transfert de moyens.

C'est juste un point d'étape et un calendrier de travail. Je pense que l'on va vous distribuer un tableau qui a été remis hier au Bureau, qui est simplement la photographie des textes, en distinguant en trois colonnes les compétences transférées depuis le 27 janvier, les compétences à transférer le 1^{er} janvier prochain, et la question des pouvoirs de police. Voilà sur ce premier point.

M. Max GUICHARD : M. le Président, selon les éléments qui m'ont été donnés du Bureau d'hier, où apparemment, le débat n'a pas été large (mais c'est l'affaire du Bureau et pour le moment cela ne me concerne pas directement), vous avez oublié dans votre petit compte-rendu de ce matin, de préciser un des actes que vous avez signifié au Bureau (ou alors les éléments qui m'ont été donnés sont faux), Vous avez signifié qu'un des premiers actes que vous prenez, c'est le blocage des embauches à la CUB. Si tel est le cas, pour nous, c'est un très mauvais signe pour le service public. Je comprends bien qu'il se situe dans le Pacte de Stabilité et le dogme des 3 % des déficits publics, mais, jusqu'à présent, ici, à la CUB, on avait dépassé cette question, et on était sur la longueur de la réponse aux besoins réels de notre outil CUB, pour bien répondre à ce service public. Voilà pourquoi j'interviens, parce qu'encore une fois, si telle était votre propos, je trouve que c'est un très mauvais signe pour le présent et l'avenir.

M. le Président Alain JUPPÉ : Parmi les défis que nous avons à relever, je viens de parler de la métropolisation, mais il y a aussi la question budgétaire. Tout le monde sait bien ici que les dotations que nous recevons de l'État vont être très fortement diminuées. Cela a commencé, si bien que nous sommes déjà dans un effet de ciseau redoutable. Cela va continuer avec l'annonce des 11 milliards pour les prochains exercices. Nous sommes en train de travailler sur cette question. Bien

entendu, nous en parlerons à la fois au Bureau et ici, pour voir les conséquences à tirer de cette situation. La Communauté urbaine est dans une bonne situation financière. Elle est très peu endettée. Sa fiscalité est maîtrisée, même si elle est à un haut niveau, mais elle est confrontée à cet effet de ciseau dont j'ai parlé. Et à titre provisoire, en attendant d'y voir plus clair à la fois en ce qui concerne notre budget de fonctionnement et notre PPI, j'ai effectivement indiqué qu'il convenait de surseoir, non pas aux embauches, mais aux créations de postes, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Quand il y a des départs et des emplois à renouveler, bien entendu, ils le seront. En revanche, sur les créations de postes, je pense qu'il est prudent de surseoir, avant d'y voir plus clair sur nos orientations budgétaires. Voilà ce qui a été dit.

M. Max GUICHARD : Donc, notez l'opposition du Groupe des élus communistes qui n'a pas pu se traduire hier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Je rappelle qu'il y a un élu communiste au Bureau.

M. Max GUICHARD : Mais, il m'a été précisé que le Bureau avait été un peu rapide.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien sûr, la parole était totalement libre, et je parle sous le contrôle de ceux qui m'entourent.

Le second point que je voulais évoquer avant d'attaquer à proprement parler l'ordre du jour, je l'ai annoncé hier au Bureau, la presse s'en est fait l'écho, et il est donc tout à fait normal que j'en informe aussi le Conseil. Michel VAYSSIÉ a été un excellent Directeur général de nos services. Il a fait preuve à la fois d'une grande compétence et d'une grande loyauté. Quand j'ai dit « a été », je rectifie par « est », puisqu'il l'est toujours. Mais, je pense qu'il est normal, et il l'a bien compris quand je lui en ai parlé, qu'un nouveau Président constitue son équipe, et donc, d'un commun accord, nous sommes convenus que d'ici l'été, il quitterait ses fonctions, tranquillement. Et nous l'aiderons bien entendu, dans toute la mesure du possible, à trouver quelque chose qui convienne à la fois à ses souhaits et à ses compétences.

Dans ces conditions, après avoir auditionné un certain nombre de candidats, mon choix s'est porté sur l'actuel Directeur Général des Services du département de la Loire-Atlantique, M. Éric ARDOUIN, qui est un homme de 54 ans, qui a une très longue expérience des collectivités territoriales, puisqu'il a commencé sa carrière à la ville de Nantes, l'a poursuivie dans la ville de Pornichet, puis dans la ville de Rezé, où il m'a expliqué qu'il avait organisé la résistance des petites communes, face aux tentations d'hégémonie de la grande commune de Nantes. Cela rassurera tous les maires de l'agglomération. Ensuite, il a été Directeur Général des Services du Conseil général d'Ille-et-Vilaine et est actuellement Directeur Général des Services du Conseil Général de Loire-Atlantique, et il nous rejoindra donc au mois de juillet.

Nous pouvons maintenant attaquer l'ordre du jour, et je demande au Secrétaire de séance de bien vouloir appeler les dossiers.

M. JUPPE

2014/4/ 1 Fixation du nombre de commissions, de leurs domaines de compétence et de leur composition - Décision - Désignation

La liste des candidats pressentis pour ces postes a été déposée sur table.

M. le Président Alain JUPPÉ présente ce dossier.

Si personne ne demande une procédure différente, je vous propose de voter globalement sur ce projet de délibération qui fixe le nombre de commissions et qui désigne leurs représentants. (*Unanimité du Conseil sur cette procédure*).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignations effectuées

M. JUPPE

2014/4/ 2 Désignation des représentants de la Communauté Urbaine au sein des Conseils d'Administration et des Conseils d'Exploitation des régies communautaires

La liste des candidats pressentis pour représenter la Communauté auprès de ces organismes a été déposée sur table.

M. le Président Alain JUPPÉ présente ce dossier : Je vous propose la même procédure, c'est-à-dire un vote global. (*Unanimité du Conseil sur cette procédure*).

DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES

M. JUPPE

2014/4/ 3 Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein de divers organismes - 1ère partie - Désignations

La liste des candidats pressentis pour représenter la Communauté auprès de ces organismes a été déposée sur table.

M. le Président Alain JUPPÉ présente ce dossier : Là encore nous vous proposons une liste qui a été établie d'un commun accord par le Bureau, donc la majorité et la minorité de notre assemblée. (*Unanimité du Conseil sur cette procédure*).

DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES

M. DAVID

2014/4/ 4 Indemnités de fonction des Elus communautaires - Décision

M. Alain DAVID présente ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/4/ 5 Constitution des groupes d'élus - Participation de la Communauté urbaine à leur fonctionnement - Décision

M. Alain DAVID présente ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/4/ 6 Dispositif de prise en charge des frais de déplacements applicables à la communauté urbaine de bordeaux - décision - autorisation

M. Alain DAVID présente ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous restons sur le dispositif antérieur, si j'ai bien compris ?

Alain DAVID : Tout à fait, on reconduit le dispositif antérieur !

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/4/ 7 Prise en charge par la Communauté urbaine des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2014 - Approbation

M. Alain DAVID présente ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : On a bien conscience de la modestie relative de ces sommes, mais la période n'est pas à l'augmentation des crédits.

Max GUICHARD : Juste un élément de sémantique ; ce n'est pas le groupe communiste républicain, mais le groupe communiste et apparentés, car les communistes sont aussi des républicains.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il est pris bonne note de cette remarque tout à fait justifiée. C'est dans le texte aussi faudra-t-il le corriger.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/4/ 8 Composition de la commission d'appel d'offres - Désignations

La liste des candidats pressentis pour siéger au sein de cette commission a été déposée sur table.

M. Alain DAVID présente ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est le Président de la Communauté urbaine qui préside ès-qualité et qui désigne son représentant, et donc, je remercie Michel POIGNONEC d'avoir accepté de me représenter pour présider cette commission. C'est un rouage capital du fonctionnement de notre établissement public et donc, je rappelle à tous ceux qui ont accepté d'y siéger, que cela est prenant, mais que la présence est absolument indispensable, sinon cela bloque le fonctionnement de la Communauté urbaine.

M. Jacques COLOMBIER : Abstention de ma part, M. le Président.

DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES

M. COLOMBIER s'abstient

M. BOBET

2014/4/ 9 Rétrocession aux communes d'une fraction des taxes locales d'équipement et d'aménagement 2013 - Répartition - Autorisation

M. Patrick BOBET présente ce dossier

M. le Président Alain JUPPÉ : Il s'agit là aussi de reconduire les critères de répartition actuels, sans changement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/4/ 10 Souscription de compte à terme auprès du Trésor public par la Communauté urbaine de Bordeaux sur l'année 2014 - Autorisation - Décision

M. Patrick BOBET présente ce dossier

M. le Président Alain JUPPÉ : Le Trésor public n'est pas généreux, mais c'est la loi, et on ne peut pas faire autrement, on ne peut pas le placer ailleurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Christophe DUPRAT, secrétaire de séance, propose que l'on regroupe les affaires n°11 à 16 qui concernent toutes des garanties d'emprunt de la Communauté Urbaine sur diverses communes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur ce point, juste une petite remarque de méthode. Nous n'avons pas encore adopté le règlement intérieur qui est en cours d'examen par les groupes avec les amendements qui viendront. Donc ce règlement prévoira la possibilité de regrouper les affaires qui font l'objet d'un vote global. Ça n'est pas encore le cas aujourd'hui. Mais je pense que sur ces différents dossiers qui sont de la même veine, c'est-à-dire les garanties d'emprunt, on peut effectivement avoir une présentation globale et un vote global si personne n'y voit d'inconvénient.

M. Max GUICHARD : Sur la 11, la 12 la 13 et la 14 qui s'appuient sur la démarche des VEFA, nous voterons contre, et dans un prochain Conseil, lorsque cette question reviendra, nous développerons le fond de notre pensée sur ces questions.

M. BOBET

2014/4/ 11 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM COOPERATION ET FAMILLE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs, Résidence "Les Jardins de Condorcet", 20 rue Condorcet - Emprunts de 100.587 € et 297.796 €, du type PLAI, et de 363.467 € et 1.022.086 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. BOBET

2014/4/ 12 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM COOPERATION ET FAMILLE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 10 logements individuels locatifs, Résidence "Les Allées des Magnolias", îlot F : bâtiments G, H et I, 25-27 rue de la Morandière - Emprunts de 100.066 € et 281.759 €, du type PLAI, et de 250.915 € et 646.508 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. BOBET

2014/4/ 13 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Société Anonyme d'HLM COOPERATION ET FAMILLE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 58 logements collectifs locatifs, Résidence "L'Oréjalle", 9-17 rue Gabriel Durand - Emprunts de 321.777 € et 924.169 €, du type PLAI, et de 1.314.616 € et 3.451.668 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. BOBET

2014/4/ 14 LORMONT - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 14 logements collectifs locatifs, rue Jean Itey - Emprunts de 382.332 € et 662.664 €, de type PLUS, et de 118.477 € et 193.755 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. BOBET

2014/4/ 15 BLANQUEFORT - Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Blanquefort (SEMI de Blanquefort) - Construction de 4 logements individuels locatifs, rue André Deris - Emprunt de 490.000 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/4/ 16 MARTIGNAS-SUR-JALLE - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition des 42 pavillons de la résidence "Les Chalets du Soleil" - Emprunt de 4.937.665 €, de type PTP, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Alain JUPPÉ : Pour la bonne information du Conseil, je vous dirai juste que le Préfet, comme mentionné dans la presse ce matin, avait fait savoir hier que l'État avait donc choisi l'opérateur sur l'îlot Castéja qui se situe au cœur de

Bordeaux. Il s'agit de GIRONDE HABITAT associé à EIFFAGE Immobilier et à deux autres partenaires. Le programme est connu, et c'est donc 45 % de logement locatif social, du logement libre, une école maternelle, des locaux associatifs. Cette opération va donc pouvoir démarrer et je m'en réjouis, puisqu'il y avait là une sorte de friche au cœur de Bordeaux. Le bâtiment sur rue qui a une valeur architecturale et patrimoniale sera naturellement conservé, et les bâtiments du fond de l'emprise qui n'en ont pas, seront, eux, démolis pour reconstruction. Et c'est le premier exemple, je crois, en tout cas à Bordeaux, de la « décote Duflot », puisque le terrain est finalement vendu moins cher que l'estimation des domaines pour tenir compte de la présence de logements sociaux.

Voilà, on reprend donc le fil de l'ordre du jour.

M. DUPRAT

2014/4/ 17 Réseau Tbc - Desserte de la Foire Internationale de Bordeaux - Convention de partenariat 2014 - Approbation - Autorisation de signature

M. Christophe DUPRAT présente ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : On a la date d'inauguration de la Foire en tête , c'est au mois de mai.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Alain JUPPÉ : L'ordre du jour est épuisé. Je ne voudrais pas que vous vous fassiez des illusions sur la suite des événements, car ce sera plus long d'habitude. Là, on est encore dans une phase de démarrage et il y avait donc peu de dossiers de fond, c'était essentiellement des questions de procédures ou d'installation de nos organismes.

Je vous donne rendez-vous le 23 mai à 9 heures 30 pour la prochaine séance du conseil. Je vous remercie et vous souhaite une bonne journée.

M. le Président Alain JUPPÉ lève la séance à 10 heures 10.

Le Secrétaire de Séance

M. DUPRAT Christophe